

Des sources pour l'étude du Rhône valaisan

Myriam EVÉQUOZ-DAYEN

L'état du fleuve avant les corrections a peu été étudié; ainsi, au début du XXI^e siècle, l'enjeu est-il de mieux connaître le Rhône! Ce chantier vient de s'ouvrir: des travaux scientifiques ont été présentés aux colloques «Mémoires du Rhône», des recherches sont en développement dans les hautes écoles, les sociétés scientifiques du canton, ainsi qu'aux Archives de l'Etat du Valais. Contrairement à la Troisième correction du Rhône, les recherches scientifiques ne bénéficient que de modestes ressources, d'un état major intermittent et il faudra peut-être plus de trente ans pour en venir à bout! L'enthousiasme et les sources existantes ou à constituer dans les différentes disciplines permettront de relever ce défi.

Un héritage historiographique à mettre en perspective

Les travaux d'historiens touchant de près ou de loin le Rhône sont nombreux mais disséminés dans une vaste bibliographie, souvent ancienne. Toutes les monographies des communes riveraines contiennent des passages relatifs au fleuve et à ses relations avec la population locale, notamment sur les inondations, les conflits liés aux limites territoriales, les utilisations économiques de la plaine.

Il est important de noter que la majorité des publications consacrées au Rhône en amont du Léman, portant sur les XIX^e et XX^e siècles, sont marquées par la perception négative qui a servi à convaincre de la nécessité des travaux de correction. Faute d'une approche historique qui analyse le contexte de production et de diffusion des textes publiés, ces derniers sont cités le plus souvent sans les précautions méthodologiques indispensables. C'est le cas de nombreux extraits de la *Description du Département du Simplon* de Hildebrand Schiner¹. L'auteur, qui dédie cet ouvrage à Napoléon, attend de lui une intervention salvatrice dans la plaine du Rhône, à l'image de la route du Simplon qu'il a fait construire entre 1800 et 1803. Schiner insiste sur les dommages causés par le Rhône. Pourquoi agirait-il autrement que nos contemporains, lorsqu'ils remplissent les déclarations de sinistres à l'intention de leurs assurances?

Des précautions semblables s'imposent avec les citations de Philippe Bridel²: comme d'autres penseurs du début du XIX^e siècle, le pasteur de Vevey partage les idées des physiocrates qui voient la richesse d'un pays dans l'intensification du développement agricole: il déplore l'état d'abandon de la plaine du Rhône, alors que des efforts de mise en valeur pourraient la rendre très productive, à l'exemple de la vallée de la Linth. Il fait l'éloge des habitants de Saint-Maurice:

¹ Hildebrand SCHINER, *Description du Département du Simplon ou de la ci-devant République du Valais*, Sion, 1812.

² Philippe Sirice BRIDEL, *Essai statistique sur le Canton de Vallais*, Zurich, 1820, p. 189-190.

L'agriculture de St-Maurice a beaucoup gagné depuis un demie siècle; plusieurs espaces précédemment engravés ou marécageux ont été mis en valeur par les habitants, qui sont au nombre des plus actifs et des plus intelligents du Vallais, et qui suppléent à la petite partie de bonne terre que la nature leur a donné, par des conquêtes annuelles sur les rochers et sur les eaux: depuis 1772 qu'ils commencent à changer en jardins et en prairies les marécages voisins de leur ville, l'air devint plus sain et le nombre des cretins a diminué au point qu'il n'y en a presque plus.

Ouvrage incontournable, *La correction du Rhône en amont du lac Léman*³ est édité en 1964 par le Département fédéral de l'Intérieur. La présentation technique du milieu et des travaux de correction est remarquable: l'auteur est ingénieur. Par contre, la deuxième partie, en particulier le chapitre 7 «Premiers travaux de protection», est historiquement discutable. Les recherches actuelles fournissent des informations qui permettent de nuancer les affirmations catégoriques de cet ouvrage et qui confirment ce jugement.

Une bonne illustration du ton panégyrique célébrant le progrès apporté par les corrections est fournie par l'avant-propos du directeur du Service fédéral des routes et des digues:

Si les travaux de correction visent en général et d'abord un but préventif, celui de détourner les dangers et de protéger ce qui existe, la correction du Rhône se distingue d'ouvrages de ce genre par le fait qu'elle a permis aussi de transformer toute une vallée fort étendue, jadis recouverte de pâturages marécageux et de roseaux, en un vaste verger d'une luxuriance quasi méditerranéenne.⁴

Le témoignage apporté par Bernhard Wild, commissaire helvétique en 1800, est ainsi validé: «La mission officielle de son auteur donne à cette description un caractère d'authenticité indiscutable»⁵. Or dans le même temps, B. Wild propose la création d'une société par actions qui entreprendrait à ses propres frais l'endiguement du fleuve sur la base des conditions suivantes:

Toute la plaine est expropriée; des commissions d'experts en estiment la valeur avant et après l'exécution des travaux; les propriétaires qui désirent conserver leurs terrains sont autorisés à le faire, moyennant le remboursement à la société de la plus-value que ces terrains auront acquise; par contre, les surfaces non reprises par leurs anciens propriétaires appartiennent à la société qui peut en disposer à son gré, contre paiement de la taxe d'expropriation.⁶

L'auteur du livre se réjouit de «la bienveillance et du caractère généreux» de B. Wild. Une approche critique s'imposerait pourtant. Comment accepter, sans les précautions méthodologiques élémentaires, les considérations négatives émises sur la plaine du Rhône, sachant que le dénigrement des terrains s'intègre dans les vues

³ Charles DE TORRENTÉ, *La correction du Rhône en amont du lac Léman*, Berne, 1964.

⁴ DE TORRENTÉ, *La correction du Rhône*, p. 5.

⁵ DE TORRENTÉ, *La correction du Rhône*, p. 42.

⁶ DE TORRENTÉ, *La correction du Rhône*, p. 43. Voir aussi Stephanie SUMMERMATTER, «Die erste Rhonekorrektur und die weitere Entwicklung der kantonalen und nationalen Wasserbaupolitik im 19. Jahrhundert», dans *Vallesia*, 59 (2004), p. 203. L'auteur mentionne également un projet similaire, proposé par l'architecte Genevois de Ligny, qui prévoyait de rendre le Rhône navigable.

d'une entreprise qui vise à tirer profit de l'augmentation de la valeur des terres touchées par les travaux prévus?

Comme les aspects techniques de ce livre en font une référence, à juste titre, les travaux actuels le citent abondamment, y compris pour la description du milieu naturel soumis au Rhône dévastateur et celle d'une plaine hostile à l'homme. Ces stéréotypes, associés à un «avant» datant des origines de l'humanité à 1860, sont repris sans nuance dans les recherches qui ne se fondent pas sur des sources originales, à l'exemple de l'extrait suivant:

Avant que ne soient entrepris les premiers grands travaux de corrections, la plaine du Rhône se trouvait dans un état peu propice à l'agriculture et même à l'habitation: terrains dévastés par le fleuve, ensevelis sous des pierres, marécages, marais, lit du fleuve plus haut que les terrains avoisinant... de la partie supérieure de la vallée de Conches jusqu'à St-Maurice, rares étaient les terres cultivables.⁷

D'autres passages significatifs, dont les exemples abondent, ont contribué à construire, par opposition à la description d'une situation antérieurement déplorable, une mémoire positive des corrections. Si l'historiographie valaisanne a transmis une vision caricaturale du développement de la plaine, cette démarche s'inscrit cependant dans une tendance bien plus générale décrite par Robert Delort et François Walter: «Trop longuement aveuglés par la conviction que la durée conduisait inéluctablement au progrès, les historiens ont découvert tardivement qu'une véritable histoire de l'environnement appelait d'autres présupposés»⁸. Une mise en perspective fondée sur des documents originaux et des méthodes propres à la discipline historique s'avère nécessaire pour rétablir un contexte instrumentalisé.

Un indispensable retour aux sources

Les récentes inondations du Rhône, notamment celles d'octobre 2000, sont encore présentes dans les souvenirs. Elles ont frappé vivement les esprits en Valais: vu les notions de progrès et de sécurité associées aux corrections antérieures, ces grands travaux devaient préserver définitivement la plaine des fléaux ancestraux. Les traces d'inondations antérieures conservées par les documents anciens témoignent de l'inlassable attention portée par les riverains et les autorités aux crues du Rhône. Lorsque cette longue liste d'événements est considérée sous l'angle de l'ampleur des dégâts occasionnés et de la vulnérabilité des activités économiques, sa lecture met au jour, en corrélation avec la dangerosité du fleuve, l'importance de l'occupation humaine de la plaine au cours des siècles. Ces traces sont d'autant plus nombreuses que la perte fut importante: nous voilà donc bien loin d'une plaine totalement marécageuse et hostile à l'homme.

⁷ Sandrine D'ANDRÈS *et al.*, *La troisième correction du Rhône*, Travail de semestre, Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), Lausanne, 2001, p. 5.

⁸ Robert DELORT, François WALTER, *Histoire de l'environnement européen*, Paris, 2001, p. 16.

Une vision plus nuancée de la plaine du Rhône se dégage de l'étude fouillée de Théodore Kuonen⁹ qui signale les efforts séculaires consentis par les communautés pour se protéger des crues du fleuve, la valeur des forêts riveraines, ainsi que l'important appareil législatif entourant la protection des bois, l'entretien de la route principale et des ponts sur le Rhône. Les documents cités attestent une occupation extensive de la plaine valaisanne dès le Moyen Age.

C'est Gabriel Bender, dont les travaux historiques sont affûtés par son expérience de sociologue, qui a créé les premiers remous dans les marécages. Son travail de diplôme sur la région de Martigny présente les conflits sociaux qui se focalisent, dans la première partie du XIX^e siècle, sur l'occupation des terres de la plaine du Rhône¹⁰. Dans une synthèse remarquable, il résume son approche:

J'ai été très étonné de comparer ce que l'on m'a toujours raconté de la plaine du Rhône à ce que j'ai découvert dans les archives. La plaine au XIX^e ne ressemble guère à celle que peignent les historiographes du dimanche. La mémoire populaire garde pourtant l'image d'une contrée désolée, malade, isolée [...].

Ils semblent ignorer que les terrains de la plaine étaient exploités de manière extensive, de même que les étangs. Ces terres furent l'enjeu de violentes polémiques entre les propriétaires de gros bétail, qui seuls avaient droit de pâture, et les petits paysans, qui ne possédaient que des chèvres ou des moutons. Les terrains inondables étaient donc une ressource appréciée. Le Rhône n'est pas responsable des étangs, et les étangs ne sont responsables ni du goitre ni du crétinisme. L'endigement et l'assainissement de la plaine suivent deux dynamiques proches mais non symétriques. Ces éléments sont généralement confus dans l'historiographie locale.¹¹

Les résultats de recherches conduites aux Archives de l'Etat du Valais confirment les constatations de Gabriel Bender. En effet, Alexandre Scheurer¹² signale qu'en 1793, le grand bailli redoute les dégâts incalculables que les crues du Rhône pourraient occasionner aux cultures et aux voies de communication dans la région de Martigny. De même, les travaux de Sabine Stäuble et Emmanuel Reynard sur la région de Sierre mettent en évidence une occupation humaine de la plaine qui s'intensifie dès la Seconde Guerre mondiale¹³. La corrélation opérée couramment entre

⁹ Théodore KUONEN, *Histoire des forêts de la région de Sion du Moyen Age à nos jours*, Sion, 1993 (Cahiers de Vallesia, 3). Annexe II, graphique: «Evolution des surfaces boisées de la plaine du Rhône», ce patrimoine forestier important disparaît entre 1844, 1930 et 1980. Voir également l'annexe III, la carte Dufour de 1844 où l'auteur a mis en évidence les surfaces boisées, les zones marécageuses et les bancs de sable.

¹⁰ Gabriel BENDER, *De la Camargue à la Californie. La plaine, le Rhône et les riverains. Enjeux, débats et réalisations dans la région de Martigny (1750-1860)*, Diplôme d'études supérieures en Histoire économique et sociale, Université de Genève, 1996.

¹¹ Gabriel BENDER, «Où est passée la Camargue valaisanne?», dans *La mémoire dans la vie. Usages du souvenir et de la mémoire en Valais, 1^{er}-20^{me} siècle*, Sion, 2001 (Cahiers d'ethnologie, 6), citation p. 101-102.

¹² Alexandre SCHEURER, *Conflits liés au Rhône et à sa plaine entre les communautés riveraines, dans la zone comprise entre Leytron, Riddes, Saillon, Saxon, Fully et Martigny (canton du Valais, Suisse), entre 1530 et 1860*, Rapport de recherche non publié, Archives de l'Etat du Valais, Sion, 2007, p. 22.

¹³ Cédric DUPONT, Patrick PIGEON, *Le Haut-Rhône et son bassin versant montagneux: pour une gestion intégrée de territoires transfrontaliers. Rapport de synthèse*, Interreg III A franco-suisse, Le Bourget-du-Lac, 2007, p. 46: «Sabine Stäuble et Emmanuel Reynard (2007) ont relevé une relation partielle entre les travaux des corrections du Rhône et l'évolution des zones humides. 'La première correction du Rhône semble avoir provoqué l'humidification de certaines zones qui ne l'étaient pas auparavant. Puis les travaux d'assainissement, l'aménagement de l'embouchure des affluents et la deuxième correction du Rhône ont mené à la disparition quasi-totale des marécages après la Seconde Guerre mondiale.' [...] Il n'en reste pas moins que la

la Première correction du Rhône et le développement de la plaine doit donc être relativisée, notamment par la mise en évidence des améliorations foncières et, dès 1940, par la «bataille de la mise en culture» du Plan Wahlen.

De vastes domaines à défricher

Comme l'atteste la bibliographie rassemblée par Delphine Debons¹⁴, la situation documentaire varie considérablement. L'abondance ou la rareté des informations disponibles influencent la thématique, la zone, la période ou l'objet spécifique de la recherche. Ces variations rendent d'autant plus importants l'approche et le questionnement pluridisciplinaires lors de la constitution d'un corpus de sources spécifique. Chaque spécialiste fait parler ses documents, tente de répondre aux questions des autres et contribue au but commun de rendre compte de la complexité des phénomènes.

Si l'histoire bénéficie d'un premier recensement qui se présente sous la forme d'une base de données établie à partir des inventaires des fonds d'archives, cet avantage partiel ne doit pas masquer l'étendue des sources conservées, comparable à la partie immergée d'un iceberg.

Base de données: recensement sommaire des sources des Archives de l'Etat du Valais concernant le Rhône et la plaine riveraine

Un mandat attribué en 2002 par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement a lancé le recensement des sources concernant le Rhône et la plaine riveraine, par un dépouillement systématique des inventaires des Archives de l'Etat du Valais. Construit sous la forme d'une base de données informatique et disponible sur le site Internet des Archives de l'Etat du Valais, ce recensement porte sur les fonds administratifs de l'Etat, ceux des communes et sur une partie des fonds de famille. Il signale rapidement, par le biais d'une liste de mots-clés, la référence, la date et le lieu des documents recensés. Comme la méthode de travail suivie pour recenser les données a consisté à lire l'analyse des documents dans le texte des inventaires, seuls les documents qui ont un lien avec le Rhône ont été sélectionnés.

Ce recensement compte, en janvier 2009, environ 7000 entrées et regroupe des données recensées sur une période qui s'étend entre 1189 et le début du XX^e siècle. Le travail n'est pas achevé et il importe de le poursuivre. Pour en savoir plus, la personne intéressée dispose sur le site Internet des Archives de l'Etat du Valais des informations détaillées et des rapports relatifs à l'élaboration et à l'utilisation de cette base de données.

Régulièrement utilisé par les chercheurs, cet instrument leur donne globalement satisfaction en facilitant le repérage des documents. Par contre, aucune recherche ne peut se développer sans recourir à l'inventaire détaillé du fonds retenu et, évidemment, aux

diminution de moitié des zones humides depuis le début de la décennie 1950 (fig. 26) est cohérente avec la tendance à l'urbanisation du lit majeur du Rhône (fig. 27, et cartes en annexe, STAÛBLE et REYNARD, 2007.).» Pour plus de détails, voir Sabine STAÛBLE, Emmanuel REYNARD, *Une approche cartographique: le Haut-Rhône et son bassin versant montagneux: pour une gestion intégrée des territoires transfrontaliers: aménagement des cours d'eau et développement des sociétés*, Lausanne, Institut de géographie, 2007.

¹⁴ Voir dans cet ouvrage l'article de Delphine DEBONS, «Le Rhône valaisan: essai de bibliographie en sciences humaines et naturelles», p. 217-232.

documents eux-mêmes. Pour approfondir le corpus de cette base de données, le recours à des séries conservées aux Archives de l'Etat du Valais et dont le détail du contenu n'a pu être inventorié s'impose: sources comptables, comptes des châtellenies médiévales¹⁵, comptes des communes riveraines et des administrations publiques modernes; sources cadastrales, des reconnaissances médiévales et d'Ancien régime aux cadastres; sources normatives, chartes de franchises, règlements de police rurale, recès et ordonnances de la Diète puis de l'Etat cantonal, législation du pays et des communes; sources administratives, procès-verbaux, correspondances, notamment les documents administratifs du XX^e siècle et les archives des communes riveraines du Haut-Valais; sources privées, archives des familles valaisannes importantes qui détenaient de grandes propriétés dans la région où elles étaient établies et collection de documents de familles valaisannes.

Selon la période ou la région étudiées, les personnes intéressées par la thématique devront également consulter des fonds importants, qui ne dépendent pas des Archives de l'Etat du Valais. Parmi ceux-ci, il faut mentionner les archives du Chapitre de Sion, celles de l'Abbaye de Saint-Maurice, celles de l'Hospice du Grand Saint-Bernard, ainsi que les archives Stockalper à Brigue. Des documents concernant le Rhône se trouvent également aux Archives cantonales vaudoises et bernoises ainsi qu'aux Archives fédérales, aux Archives nationales de France, aux Archives du Service historique de l'armée de terre, à l'Archivio di Stato de Turin.

En matière d'information documentaire sur le canton, la Médiathèque Valais-Sion met à disposition des fichiers et des catalogues informatisés donnant accès aux publications, aux revues, à la presse ainsi qu'aux affiches et aux cartes, alors que la consultation des documents photographiques, sonores et audiovisuels s'effectue à la Médiathèque Valais-Martigny. La numérisation progressive de leurs collections et leur mise à disposition sur Internet facilitent l'accès aux richesses du patrimoine documentaire cantonal.

Comme le Valais constitue un terrain d'étude reconnu en Suisse et sur le plan international, la consultation des catalogues de bibliothèques d'autres cantons, de celui de la Bibliothèque nationale ou d'autres institutions étrangères livrera également des références intéressantes.

Une première enquête ethnographique¹⁶ a recueilli le témoignage audiovisuel d'une douzaine de personnes qui ont connu le Rhône valaisan avant la Deuxième correction, c'est-à-dire avant que le contact direct avec l'eau du fleuve ait été coupé par la barrière des enrochements contenant le lit mineur. Des témoins se souviennent par exemple de leurs jeux d'enfants au bord du Rhône, sur les plages de limon qu'encadraient les anciens épis. Ils ont également vécu la transformation de la plaine et l'intensification de son occupation humaine. Ces récits, dont il faut poursuivre la récolte, de même que des sources telles que les contes et les légendes, contribuent à la construction d'une perception régionale du fleuve et de la plaine.

¹⁵ Majoritairement conservés à l'Archivio di Stato de Turin, les documents relatifs au Valais sont en cours de numérisation et leur consultation sera ultérieurement possible aux Archives de l'Etat du Valais.

¹⁶ «Témoins du Rhône» est le fruit d'une collaboration développée en 2007 entre le Service de la culture et la direction de la Troisième correction du Rhône. Les témoignages sont accessibles à la Médiathèque Valais-Martigny.

Les géographes de l'Université de Lausanne ont rassemblé un corpus de cartes topographiques, avec des études de cas illustrant l'apport de ce type de sources pour l'étude du Rhône valaisan¹⁷.

L'archéologie et les sciences qui l'accompagnent dans les campagnes de fouilles mettent au jour des témoins végétaux, animaux et humains indispensables à la compréhension du milieu et de la présence humaine en Valais. Ces informations sont directement utiles aux personnes qui font des recherches dans les autres disciplines¹⁸.

Cette énumération n'est certes pas exhaustive. Elle vise à démontrer la nécessité de constituer une plateforme où les sources des différentes disciplines pourraient être mises en réseau. L'échange d'informations qui en résulterait permettrait de cibler les démarches de constitution de nouvelles données en fonction de projets de recherches communs. Ce partage éviterait aussi la dispersion des résultats et la difficulté de les récupérer pour d'autres disciplines.

Le temps du Rhône – Chronologie analytique des crues du fleuve

L'histoire des inondations du Rhône est à faire¹⁹. En effet, si l'historiographie reprend les événements les plus connus et en aligne les dates, ils ne sont analysés méthodiquement ni dans leur périodicité, ni dans leur zone d'impact. Sur le modèle de l'étude réalisée dans la plaine de Grenoble²⁰, un travail pluridisciplinaire systématique pourra être entrepris en dressant une chronologie analytique des crues dans la plaine valaisanne. Il permettra d'accéder à une meilleure connaissance du régime fluvial et de ses rythmes de crue au cours des siècles. Les corrélations entre les résultats valaisans et ceux qui ont été mis en valeur par Christian Pfister²¹ sur le climat et les catastrophes naturelles en Suisse replaceront les inondations du Rhône dans un contexte pluriséculaire bien documenté.

Si la base de données des Archives de l'Etat du Valais facilite l'accès à des références inédites, les recès de la Diète, les manuscrits d'Anne-Joseph de Rivaz²² et les ouvrages de Jean Gremaud²³, qui compilent de nombreuses sources, signalent le Rhône dans leur index. Les documents cités se rapportent le plus souvent à des événements de crue dont les conséquences sont de portée locale ou régionale, notam-

¹⁷ Voir le texte d'Emmanuel REYNARD, «Les sources cartographiques pour l'histoire du Rhône valaisan», dans ce volume, p. 63-71.

¹⁸ Cet appel à la collaboration figure dans la synthèse du rapport de Sabine STAÜBLE, Emmanuel REYNARD, *Une approche cartographique*, p.14.

¹⁹ Un premier jalon a été posé en 1998 par un mémoire de licence: Barbara SCHENKEL, *Les catastrophes naturelles en Valais au XIX^e siècle*, Université de Genève, Histoire nationale, mémoire de licence, 1998.

²⁰ Denis CŒUR, *La plaine de Grenoble face aux inondations. Genèse d'une politique publique du XVIII^e au XX^e siècle*, Grenoble, 2008, p. 6-20. L'analyse statistique des données récoltées sur l'Isère et le Drac, entre 1600 et 1950, résulte d'une collaboration pluridisciplinaire exemplaire et fournit des résultats modélisés en fonction des classes d'intensité des crues.

²¹ Christian PFISTER, *Wetternachhersage. 500 Jahre Klimavariationen und Naturkatastrophen 1496-1995*, Bern, 1999.

²² Anne-Joseph DE RIVAZ, *Mémoires historiques sur le Valais (1798-1834)*, 3 vol., Lausanne, 1961 (Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, 3^e série, X, 4, 7); Opera Historica, manuscrits, AEV, Rivaz 1-18.

²³ Jean GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 vol., Lausanne, 1875-1898 (Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{re} série, 29-33, 37-39).

ment en relation avec la route principale, les ponts, les dégâts aux biens-fonds. Il sera judicieux de recourir aux comptabilités institutionnelles ou privées dont le dépouillement s'avère souvent plus rapide que les correspondances ou les procès-verbaux. Les chroniques, les récits et, plus tard, la presse relatent également les inondations, les mesures prises pour s'en prémunir, de même que les réactions des contemporains. Dès le XIX^e siècle, les revues scientifiques²⁴ et les ouvrages publiés susceptibles de contenir des informations spécifiques sur le Valais ou le Rhône seront également mis à contribution. Le fichier des *Vallesiana* à la Médiathèque Valais-Sion et les dépouillements de presse entrepris sous l'égide de cette institution peuvent faciliter la tâche.

Cette chronologie analytique constitue un préalable fondamental: le mouvement général qui se dessinera orientera les recherches ponctuelles, dans le temps et l'espace, et il facilitera les études systématiques et comparatives.

Le lit du Rhône – Interventions institutionnelles et privées

De périodes calmes en épisodes de crise, l'espace fluvial est modelé par la dynamique du Rhône. L'étude de l'activité du fleuve et de ses variations quantitatives et qualitatives est à entreprendre dans la longue durée: elle apportera des informations utiles sur son comportement.

Les documents d'archives actuellement disponibles témoignent d'interactions incessantes entre les riverains et le Rhône, d'interventions sur le fleuve dont on tente de limiter ou de déplacer le cours, au plus tard dès le XIV^e siècle, certes à une échelle et en fonction de moyens plus modestes que ceux qui ont pu être mis en œuvre cinq siècles plus tard, grâce au soutien de la Confédération. Aux XII^e et XIII^e siècles, la pression démographique a certainement joué un rôle sur l'occupation humaine de la plaine. Des recherches en cours aux Archives de l'Etat du Valais signalent des travaux importants, antérieurs à la Première correction du Rhône dont les chantiers s'ouvrent à partir de 1863. Il importe donc de poursuivre ces recherches afin de mieux connaître les interventions humaines qui influencent directement l'espace que les riverains attribuent au lit du Rhône et la colonisation de nouvelles terres.

Limites litigieuses

Dès la conquête bernoise du Chablais et dès le moment où les Sept Dizains valaisans ont le pouvoir sur le Bas-Valais (fin XV^e-début XVI^e siècle), le Rhône devient une frontière entre Etats et de nombreux litiges, discussions et accords ont lieu entre les deux voisins²⁵. Le «transact» de 1681²⁶ sera encore cité durant de nom-

²⁴ Pour le Valais, voir entre autres: *Annales valaisannes, Blätter aus der Walliser Geschichte, Bulletin de la Murithienne, Vallesia...*

²⁵ Voir à ce sujet l'article de Philippe SCHOENEICH, «Histoire des aménagements du Rhône et de la plaine dans le Chablais» dans cet ouvrage, p. 151-166.

²⁶ AEV, AV 44/7, 1681, 14/24 avril: «Transact du Rosne 1681». Il est nécessaire de redéfinir clairement les limites des deux territoires et de replanter ou de réparer les bornes, car nombre de ces dernières ont été endommagées ou arrachées par suite des crues du Rhône.

breuses années dans les affaires qui ne manquent pas de naître entre le Valais et Berne.

D'un bout à l'autre du Valais, des communautés riveraines ont depuis longtemps le Rhône comme frontière. Faiblement endigué, le fleuve ancien se déplace et, avec lui, c'est la frontière qui change; du coup, tel territoire s'agrandit au détriment du voisin. Au cours du XVIII^e siècle par exemple, le lit du Rhône varie à plusieurs reprises, en différentes zones de la plaine, occasionnant d'incessants litiges intercommunaux liés aux limites territoriales. Le Rhône devient alors enjeu de conflits attestés par les sources judiciaires: enquêtes, procès, arbitrages et sentences. Ces documents apportent de précieuses informations sur le lit du fleuve, sur l'organisation politique et la gestion matérielle, ainsi que sur l'état des relations entre le fleuve et les riverains.

Prévention des inondations

Les mesures régulièrement prises par les riverains visent, d'une part, à curer le lit du fleuve afin d'éviter que celui-ci ne s'en fraie un autre et, d'autre part, à protéger les endroits sensibles par différents systèmes de défense composés de structures en bois lestées de pierres. La construction des digues bénéficie de la mise à ban des forêts riveraines dès le Moyen Age. Cependant, le caractère hétéroclite et discontinu des dispositifs mis en œuvre ne permet pas de parer efficacement aux crues sur l'ensemble du cours d'eau. En effet, la responsabilité de la prévention repose sur le propriétaire riverain, que son statut soit privé ou public, et la difficulté d'assumer les charges de construction ou d'entretien des digues a des conséquences sur la vulnérabilité et la gestion de ces propriétés²⁷.

Les sources mentionnent l'inspection régulière des barrières du Rhône au cours de l'Ancien Régime. La Diète, dont l'arbitrage plus ou moins efficace est sollicité par les châtelaneries et les communes, impose sans avoir de moyens de contrainte des mesures de prévention afin d'«empêcher toutes irruptions et malheurs que le Rhône pourrait causer s'il était mal mené»²⁸. Les recherches portant sur la région de Martigny signalent une vingtaine de références relatives à des travaux de protection des cultures contre les inondations durant l'Ancien Régime²⁹. La mise en valeur des documents concernant d'autres zones de la plaine complétera ce que les sources explorées jusqu'ici nous disent sur les savoirs et les pratiques des riverains en matière de défense contre les crues du Rhône.

Statut juridique de l'espace fluvial

A qui appartient le Rhône? L'étude de cette question complexe est à entreprendre, dans la longue durée, sur la base des documents normatifs et des délibérations qui en étayent l'élaboration. Conformément à la situation qui prévaut au

²⁷ Léna PASCHE, «Travaux de correction des cours d'eau en Valais et dans la région de Conthey (1860-1900)», dans *Vallesia*, 59 (2004), p. 228, en particulier notes 13-14.

²⁸ SCHEURER, *Conflits liés au Rhône*, p. 19, Ordonnance de la Diète, 1776.

²⁹ SCHEURER, *Conflits liés au Rhône*, p. 11, Travaux de protection des cultures contre les inondations et répartition de ceux-ci entre ces communes, XVI^e-XVIII^e siècle, 18 références de documents, Fully, Saxon.

Moyen Age ou dans l'Ancien Régime, la loi valaisanne du 17 janvier 1933 concernant l'attribution de la propriété des biens du domaine public et des choses sans maître, dans son article 2, place le Rhône et la zone valaisanne du Lac Léman dans le domaine public de l'Etat³⁰. La situation juridique des propriétés riveraines demeure réglée par la législation civile, si bien que la construction, l'entretien et la charge financière des digues incombent aux propriétaires des biens situés sur les berges du Rhône. Ainsi, une personne, une entreprise, une bourgeoisie ou une commune assume-t-elle totalement – puis partiellement dès l'intervention de la Confédération en 1863 – la défense de ses propres intérêts. Le principe du soutien de l'Etat cantonal aux travaux d'endiguement du Rhône figure dans l'article 17 de la Constitution cantonale de 1907³¹.

Le système fédératif qui prévaut donc dans le long terme fragmente les responsabilités. Durant l'Ancien Régime, des circonstances exceptionnelles occasionnent cependant l'intervention de la Diète, des autorités de dizaines ou des gouvernements du Bas-Valais, et il arrive que les communes ou les propriétaires de biens fonciers soient appelés à contribuer aux charges occasionnées par des mesures de protection contre les crues construites hors de leur propriété. Il peut s'agir d'aides financières ou de journées de manœuvres³².

L'histoire politique et l'évolution institutionnelle modifient l'équilibre entre les autorités communales, cantonales et fédérales à partir du XIX^e siècle. Les textes législatifs et normatifs constituent une source importante pour étudier les rapports entre ces autorités, les riverains et le fleuve. Ces documents construisent un contexte indispensable à la compréhension de l'échelle de référence de toute problématique: la notion d'intérêt cantonal ou régional ne peut être perçue par les contemporains tant que l'autonomie communale et le poids des charges qui incombent à cette institution sont illimités. Or, la marge de manœuvre des communes diminue surtout au XX^e siècle, à la suite de l'impact prépondérant de la législation fédérale et cantonale³³: le soutien financier qui allège les charges communales fait accepter les contraintes.

S'occuper du Rhône – Redresser, barrer, corriger

L'historiographie tend à scinder en deux le passé du Rhône. La limite à partir de laquelle son destin bascule est fixée en 1863, l'année où débutent les travaux de la Première correction. Louis Courthion évoque la période antérieure:

³⁰ *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais*, 34, Sion, 1933, p. 143-144.

³¹ *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais*, 22, Sion, 1910, Constitution de 1907, p. 219.

³² SCHEURER, *Conflits liés au Rhône*, Annexe 12, AEV, AC Saxon, II B 123, 11 février 1797, Ordre à toutes les communautés du Gouvernement [de Saint-Maurice] de fournir un secours en argent. Ordre donné à tous ceux des vallées d'Entremont et autres qui possèdent des biens dans les communes impliquées directement par les travaux de faire une journée de manœuvres au lit du Rhône. *Ibidem*, p. 18, 1701: A cet effet, le Gouvernement de Saint-Maurice, à l'exception de la Châtellenie du même nom, se voit ordonné de contribuer à la reconduction du Rhône dans son «ancien» cours, en aidant financièrement Saxon et Saillon à hauteur respectivement de 200 et 50 écus en argent. Voir aussi AEV, Vieux Monthey, n° 2205, Ordre de la Diète, 15 février 1585, Sion, au sujet de la défense du Rhône et de la Vièze. Suite aux dévastations provoquées par une crue du Rhône, la Diète demande au gouverneur d'obliger les hommes de Muraz, de Vionnaz et de Vouvry de participer financièrement aux efforts de ceux d'Illarsaz.

³³ Myriam EVÉQUOZ-DAYEN, «Les héritages en question», dans *Histoire du Valais*, IV, Sion, 2002, p. 818-827.

Ces alluvions, [...] résultent du travail patient des siècles et il est ainsi permis de se représenter la distribution générale de la partie plane de la vallée du Rhône telle à peu près vers l'époque de l'arrivée des Celtes que la connurent encore nos arrière-grand-pères: une plaine aux trois quarts couverte d'eau morte, que les chaleurs de la bonne saison sont impuissantes à dessécher et que les crues fluviales viennent renouveler de temps à autre en jetant une nouvelle nappe grise sur les glauques étangs chargés d'algues.³⁴

L'historiographie contribue à fixer le tableau d'un passé obscur, dont les origines remontent à la préhistoire, au cours duquel les humains impuissants assistent au spectacle naturel du fleuve. Cette vision persiste jusque dans la bibliographie récente, à l'exemple du sous-titre «De la nuit des temps à 1800», de l'ouvrage de Daniel Vischer³⁵. La méconnaissance totale de cet «avant» perdurera jusqu'au moment où les publications s'appuieront sur des documents originaux, non sur des textes secondaires, à l'instar de ce dernier ouvrage. Il devient donc urgent de mettre en valeur les sources disponibles sur les savoirs empiriques et techniques qui ont soutenu au cours des siècles les interventions des riverains et des spécialistes sur le lit du fleuve.

Dans leur ensemble, les travaux de correction entrepris avec l'aide de la Confédération, dès 1863, ont fait l'objet d'une présentation technique dans l'ouvrage publié en 1964. Un accent particulier doit être mis sur le plan communal: les recherches à développer se focaliseront sur les réalisations entreprises dans les communes et sur les implications politiques, économiques, sociales et territoriales induites par ces travaux. Des résultats récents apportent un éclairage contrasté sur l'impact de ces corrections: endettement des communes, vente du patrimoine bourgeois, intervention d'entreprises étrangères, accroissement des zones humides. Comment les autorités ou les habitants des communes riveraines ont-ils vécu les inondations récurrentes qui ont suivi la Première correction et ses coûteux travaux? A quel moment se développe le sentiment d'être en sécurité dans la plaine du Rhône?

La Première correction du Rhône (1863-1894), qui a surtout exercé une influence sur le tracé du fleuve, n'aurait pas eu que des effets positifs: une étude systématique de son impact s'impose, sur le plan régional et sous l'angle pluridisciplinaire. Le lit s'est élevé au-dessus du niveau de la plaine, augmentant ainsi la hauteur de la nappe phréatique et rendant difficile l'évacuation par le fleuve des eaux provenant des versants. La correction a même entraîné une augmentation des zones marécageuses visibles sur les cartes, déplorée déjà par des observateurs contemporains³⁶.

Enfin, il sera utile de replacer l'intervention des autorités fédérales dans le contexte de réconciliation nationale qui suit la guerre civile du Sonderbund (1847-1848). Si les Valaisans, qui étaient dans le camp des vaincus, sont qualifiés de «chers Confédérés», dans le même temps, ils sont assujettis à un impôt de guerre qui grève

³⁴ Louis COURTHION, *Le Peuple du Valais*, Paris-Genève, 1903, p. 14.

³⁵ Daniel VISCHER, *Histoire de la protection contre les crues en Suisse. Des origines jusqu'au 19^e siècle*, Berne, 2003, p. 97.

³⁶ Paul DE RIVAZ, *Correction du Rhône et des torrents*, Lausanne, 1898, p. 10, 15.

les finances du canton et des communes³⁷. De plus, dès le début des travaux, canton et communes sont quasiment mis sous tutelle par la Confédération qui craint une mauvaise gestion des francs fédéraux.

L'espace du Rhône – La plaine alluviale

Un puzzle géant est à construire, par le rapprochement d'éléments du paysage rhodanien valaisan éparpillés dans les sources iconographiques, littéraires ainsi que dans les données des sciences humaines, naturelles ou techniques. L'enjeu est de taille, à l'image de cette terre inconnue qu'est le milieu naturel, agricole ou construit avant le XIX^e siècle.

On trouvera des descriptions souvent très détaillées du Rhône, de sa plaine et des populations riveraines dans les annales, chroniques, récits, guides de voyages et descriptions rédigées depuis le XV^e par des notaires, des curieux et des intellectuels, des scientifiques, des poètes ou des voyageurs intéressés par le Valais et les Alpes en général³⁸. La pièce attrayante qui suit pourrait appartenir à ce nouveau puzzle: John Moore y décrit le Valais central qu'il contemple en 1781 du col de la Forclaz.

Il est entouré par des montagnes d'une hauteur prodigieuse, dont les parties inférieures sont recouvertes de magnifiques pâturages. La vallée déjà très fertile, est cultivée avec un soin extrême et répartie en prairies, en champs et en vignobles. Le Rhône la traverse d'une extrémité à l'autre en serpentant.³⁹

Cette citation correspond mieux à la carte dite «Napoléon» dressée en 1802⁴⁰, qu'à la description qu'en fait Bernhard Wild en 1800. Que penser de représentations aussi contrastées dans un intervalle de deux ans?

Si les images sont rares avant le XIX^e siècle, elles abondent ensuite, souvent de qualité. Grâce aux travaux d'Anton Gattlen⁴¹, on peut maîtriser le corpus des gravures tandis que les fichiers informatisés de la Médiathèque Valais-Martigny permettent une recherche assez aisée dans les collections photographiques. La consultation des fonds conservés par les Musées cantonaux du Valais et les institutions muséographiques du canton s'impose également, de même que les fonds d'autres institutions iconographiques ou patrimoniales de Suisse, de France ou d'ailleurs.

³⁷ Alain CLAVIEN, «La modernisation du Valais 1848-1914», dans *Histoire du Valais*, III, Sion, 2002, p. 585: «Le gouvernement est, en effet, confronté à une énorme dette de guerre qu'il n'arrive pas à payer. C'est un des aspects peu vantés de la création de la Suisse moderne: la défaite du Sonderbund contraint les cantons ruraux pauvres à verser de lourdes réparations aux riches cantons urbains vainqueurs. Le Valais est ainsi condamné à verser près d'un million de francs.»

³⁸ Notamment Reviliodi, Stumpf, Simler, Münster, et plus tard, de Saussure, Bourrit, Schiner, Sauvan, Lenthéric, Gams, Farquet, Bille, Chappaz, Imhasly.

³⁹ Antoine PITTELOU, *Le voyage en Valais, Anthologie des voyageurs et des écrivains de la Renaissance au XX^e siècle*, Lausanne, 2005, p. 122, John Moore (1729-1802).

⁴⁰ Sur les circonstances et les modalités de la réalisation de cette carte, on consultera avec profit l'article de Michel LECHEVALIER, «La mission des ingénieurs géographes français en Valais en 1802», dans *Vallesia*, 60 (2005), p. 411-432.

⁴¹ Anton GATTLEN, *L'estampe topographique du Valais, 1548-1899*, 2 vol., Martigny, 1987.

Aux Archives de l'Etat du Valais, l'accès aux plans, aux représentations graphiques de l'espace est facilité par la base de données «Rhône» ainsi que par les inventaires des communes riveraines ou de l'Etat, notamment ceux du Département des travaux publics. Il est indispensable de les confronter à d'autres types de sources pour en tirer le meilleur parti. Dans les documents relatifs aux limites de propriétés, par exemple, qu'il s'agisse de particuliers, de communes ou d'Etats, de précieuses informations indiquent la configuration des lieux, l'état du lit du Rhône ainsi que des repères: variété d'arbres, rochers, constructions. Une prospection dans les fonds techniques des Archives cantonales vaudoises, des Archives fédérales ou des Archives nationales de France s'avère utile, selon l'échelle du territoire d'étude.

En sus des témoignages, qu'il importe de bien situer dans leur contexte, les sources des différentes disciplines contribuent à tracer les contours d'un paysage à construire, en couches successives, en relation avec la chronologie analytique des crues du fleuve et les interventions institutionnelles majeures qui en ont découlé.

La cohabitation avec le Rhône – Eaux utiles, eaux dangereuses

L'historiographie privilégie l'impact du fleuve sur le paysage de la plaine. L'existence et l'activité des riverains, bien plus discrètes certes que le Rhône et ses frasques, sont cependant documentées par les reconnaissances, les cadastres et les sources notariales ou comptables. Les documents relatifs aux conflits intercommunaux étudiés aux Archives de l'Etat du Valais⁴² parlent des zones exploitées pour l'agriculture ou l'élevage, de même que des pratiques de drainage et de colmatage visant à améliorer et exhausser les terrains de la plaine.

Eaux utiles

Les droits d'usage du fleuve et de ses alentours, habituellement concédés par l'autorité aux communautés, sont souvent sources de litiges entre voisins qui se disputent les ressources que le fleuve dépose sur ses berges (bois charrié par le fleuve, dépouilles, cadavres d'animaux...) ainsi que le droit de pêche, celui de couper bois, épineux et litière, ou celui de pâturer les îles. Ces territoires à la configuration changeante, souvent exploités en indivis, constituent une importante ressource en pâturages, en sus des terrains communaux de la plaine. Au début du XIX^e siècle, à l'occasion d'un projet de partage des biens communs, la commune de Lens tente de préserver son droit de parcours général dans la plaine de Granges, droit qui lui permet d'hiverner jusqu'à 3000 moutons⁴³.

Schiner évoque un fleuve qui abonde en poissons et en belles truites⁴⁴; sans sources comptables, il est toutefois difficile de connaître précisément les espèces et les quantités prises. Des dispositifs occupent le lit du fleuve en période de basses

⁴² SCHEURER, *Conflits liés au Rhône*, p. 91, Annexe 38, Contentieux de l'Etat du Valais, 3040, 178.1, 18-19 avril 1804, Copie d'une convention passée entre les communes de Martigny, Fully, Saillon, Saxon, Leytron au sujet de la translation du lit du Rhône.

⁴³ AEV, Confinia, 16/1/11, 3 février 1810.

⁴⁴ SCHINER, *Description du Département du Simplon*, p. 56.

eaux: nasses, vanel ou nançoirs ne peuvent être établis sans l'accord des ayants-droit; ils figurent encore dans les documents de la première partie du XIX^e siècle⁴⁵. Les recherches prévues en sciences naturelles apporteront des informations précieuses sur la faune des milieux aquatiques et riverains.

L'étude de la navigation sur le Rhône et des projets d'aménagement du fleuve dans ce but, comme celle de l'utilisation de ses eaux pour le flottage du bois est à entreprendre; les sources abondent dans ce dernier domaine. Si l'extraction de sables, graviers et pierres est affectée à la consolidation des dispositifs de défense contre les crues ou à celle des voies de communication voisines, l'utilisation de ces matériaux dans la construction est moins connue. L'archéologie a certainement des informations à apporter dans ce domaine. Enfin, au cours de l'époque contemporaine, les riverains recourent au Rhône tant pour la production hydroélectrique que pour les besoins de l'industrie avec le risque de polluer ses eaux, ou pour exploiter des gravières.

Eaux dangereuses

Les inondations d'octobre 2000 étant encore dans les mémoires, nul ne doute de la dangerosité des flots du Rhône. Une étude des dégâts occasionnés au cours des siècles par les inondations apporterait de nombreuses informations concrètes sur la vulnérabilité des activités humaines dans la plaine. Différents types de documents sont disponibles: listes de personnes sinistrées avec description des dommages et estimation de la valeur perdue, plans, comptes, correspondance, collectes... Il est possible de mettre en perspective avec les événements récents les inondations catastrophiques plus anciennes, à l'exemple de l'épisode de l'automne 1868 étudié par Stephanie Summermatter⁴⁶.

Dès la fin du XVIII^e siècle, en Valais comme ailleurs, se répand la crainte des émanations que les eaux croupissantes diffusent, avec les fièvres qui leur sont associées. Les hygiénistes opposent à cette atmosphère malsaine l'air bienfaisant de la montagne. Au-delà des représentations qui dévalorisent la plaine du Rhône, il importe de mesurer dans le temps long l'impact démographique des épidémies, notamment dans les communes riveraines. Le dépouillement des registres de décès de la paroisse de Vétroz ou de celle de Collombey, régions où la présence de marécages est attestée au début du XIX^e siècle, ne met pas d'épidémies de ce type en évidence⁴⁷. Les autorités cantonales se préoccupent cependant des conséquences de la Première correction du Rhône sur la santé publique: les marécages occasionnés par ces travaux sont-ils la seule cause des fièvres pernicieuses? Le Dr Carron en doute:

⁴⁵ Consulter avec profit AEV, Confinia, 12, Délimitation du Rhône à Saint-Maurice; vanel et nançoirs, 1496-1825. Voir également AEV, Archives de la Bourgeoisie de Sion (ABS), tiroir 123, Vanel soit nasse de Sion et ailleurs, 1421-1849; ce dernier renseignement nous a été aimablement communiqué par Denis Reynard.

⁴⁶ SUMMERMATTER, «Die erste Rhonekorrektion», p. 211-217.

⁴⁷ Renseignement fourni par le Cercle contheysan de généalogie, en vue de l'exposition présentée par les Archives de l'Etat du Valais, lors de la journée portes ouvertes des Archives suisses, le 16 novembre 2002. A cette occasion, une collaboration développée avec l'Association valaisanne d'études généalogiques a mis en valeur le registre des décès de la paroisse de Collombey. Myriam EVÉQUOZ-DAYEN, «Les recherches généalogiques et l'actualité», dans *Bulletin. Association valaisanne d'études généalogiques*, 12 (2002), p. 48-50.

«Je ne peux admettre que la disparition des eaux stagnantes soit la solution certaine de ce grand problème. S'il en était ainsi, pourquoi rencontrerait-on tant de cas de fièvres et avec des caractères si divers dans les montagnes où les marais et les eaux stagnantes sont inconnus»⁴⁸. Le débat reste ouvert, la recherche aussi.

Le franchissement du Rhône – Voies de communication

Il manque également une étude des incidences du fleuve sur les différents types de voies de communication de la plaine du Rhône. De récentes découvertes archéologiques, qui ont mis au jour dans le bois de Finges un tronçon routier d'époque romaine, «un vestige de l'axe principal qui remontait la vallée du Rhône»⁴⁹, renouvellent l'état des connaissances.

Dès le Moyen Âge, les documents témoignent des dommages incessants que les eaux du Rhône occasionnent à la route principale, dont l'entretien et la sécurité incombent aux seigneurs puis à l'Etat des Sept Dizains. Les travaux s'effectuent souvent en corvées, en manœuvres ou par des artisans dont le mandat est financé par les péages. Les informations disponibles devraient permettre d'approfondir les travaux de Maria C. Daviso⁵⁰ et Roland Flückiger-Seiler⁵¹ et de compléter la cartographie du tracé de cette route, des barrières qui la protègent des crues, ainsi que des ponts qui permettent le passage d'une rive à l'autre.

Les ponts, bacs et autres dispositifs de franchissement sont bien documentés et certains ouvrages, tel le pont de Branson⁵², pourraient faire l'objet d'une étude à part entière. Aux assauts des crues s'ajoutent les difficultés occasionnées par un changement de cours qui peut nécessiter le déplacement de ponts et celui de la route principale.

Conclusion

Phénomène majeur de la réalité valaisanne, le Rhône doit être appréhendé dans la longue durée et dans la pluridisciplinarité. Au début du XXI^e siècle, un constat s'impose: on connaît encore peu de choses au sujet du fleuve! En fait, c'est surtout l'aspect technique des corrections, tel que présenté dans les années 1960, qui constitue le contexte dans lequel on parle du Rhône. Ce qui se déroule sur le plan communal, au cours des travaux ou après leur exécution, ou ce qui se passe avant 1863 est nettement moins connu, voire inconnu actuellement.

⁴⁸ *Bulletin des séances du Grand Conseil*, Session ordinaire de mai 1869, séance du 15 juin 1869, p. 104-105. Renseignement aimablement fourni en 2002 par Marie-France Vouilloz-Burnier.

⁴⁹ Olivier PACCOLAT, «Chronique des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 2006», dans *Vallesia*, 62 (2007), p. 397.

⁵⁰ Maria C. DAVISO, «La route du Valais au XIV^e siècle», dans *Revue suisse d'histoire*, 1 (1951), fasc. 4, p. 545-561.

⁵¹ Roland FLÜCKIGER-SEILER, «Strassen und Wege im Rhonetal zwischen Brig und Siders», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 26 (1994), p. 119-194.

⁵² Arnaud MEILLAND, *Les conflits liés au Rhône et à sa plaine entre Martigny et Chamoson (Valais, Suisse)*, Rapport d'activités 2008, I, p. 11. Vu la documentation disponible, l'auteur précise que ce sujet pourrait faire l'objet d'un travail de Master.

La liste des thèmes énumérés ci-dessus n'est pas exhaustive: chaque fois qu'une étude démarre, on gagne certes des informations. Cependant de nouvelles questions surgissent, si bien que le chantier s'étend proportionnellement! Seule l'exploitation systématique des sources de différentes disciplines permettra de mieux connaître, dans la longue durée, le fleuve et son environnement, au-delà des représentations et des stéréotypes.

Le regard extérieur influence la façon dont les autochtones perçoivent le milieu et les améliorations qu'ils peuvent y apporter. En 1833, songeant aux travaux projetés, le premier magistrat du canton exprime son soulagement à la Diète: «la vue du voyageur ne serait plus choquée par l'aspect d'un vaste territoire inculte et stérile qui fait accuser d'indolence le Valaisan de la plaine»⁵³. Un siècle plus tard, lors de la Deuxième correction du Rhône, le regard indigène se pose avec fierté sur le paysage de la plaine:

C'est ce que les autorités et le peuple valaisan d'aujourd'hui ont également compris, quand ils ont entrepris l'amélioration de notre plaine rhodanienne, amélioration devant laquelle s'émerveille l'étranger qui ne peut assez louer le courage, l'esprit de sacrifice et l'amour du progrès d'une population en lutte continue avec les forces aveugles et brutales de la nature.⁵⁴

Il est indispensable d'étudier chaque intervention sur le Rhône dans son contexte, avec une approche méthodique qui facilite la compréhension du terrain dans lequel se développent les travaux, des conditions de leur réalisation et des effets qui en découlent. Le milieu et les savoirs, les structures sociales et l'organisation des pouvoirs varient au cours des siècles sans toutefois apporter une réponse définitive aux défis posés par la gestion du fleuve. Au début du XXI^e siècle, comme à chaque époque, les riverains tentent de faire du mieux possible avec les moyens disponibles.

⁵³ SCHEURER, *Conflits liés au Rhône*, Annexe 46: AEV, DI, 125.3, pièce 2, 5 décembre 1833.

⁵⁴ Louis DELALOYE, *L'évolution du vieux pays: Le Valais, ses mœurs, ses coutumes, son développement*, Neuchâtel-Paris, 1937, p. 14.